

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite\\_013-8-chem | H \[hermaphrodites ?\] / Jurisprudence. ItemReligieuse prétendue hermaphrodite 45](#)

## Religieuse prétendue hermaphrodite 45

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb013\_f0695

SourceBoite\_013-8-chem | H [hermaphrodites ?] / Jurisprudence.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

354

*Religieuse*

» nes filles; & condamnée, par Sentence  
» rendue au Bailliage de Chartres, à  
» faire amende honorable devant la  
» porte de l'Eglise du Monastere, & li  
» dire que méchamment & scandaleuse-  
» ment elle avoit abusé de l'un & de  
» l'autre sexe, & auroit corrompu de  
» jeunes filles, dont elle se repentoit &  
» demandoit pardon à Dieu, au Roi, à la  
» Justice, & à la communauté du cou-  
» vent; & ensuite qu'elle seroit attachée  
» à un poteau, qui seroit dressé devant  
» l'Eglise du couvent, pour y être étran-  
» glée, & après son corps être brûlé  
» avec son Procès. «

L'Official, qui avoit instruit aussi son Procès, avoit par sa Sentence déclaré ses vœux nuls & invalides, & son Bénéfice vacant & impétable de droit & de fait, & ordonné que les habits de Religieuse lui seroient ôtés; qu'elle garderoit prison perpétuelle: & lui avoit interdit l'usage des Sacremens, jusqu'à ce qu'elle fût en péril de sa vie.

Par le même Jugement, la Soeur Duvivier, qui avoit eu commerce avec quelques vigneronns du voisinage qui étoient entrés dans le couvent, fut convaincue de son libertinage. Elle



